ADMR
la référence du service à la personne

Monsieur Jean-Marie TETART
Président de la CCPH
22 , porte d'Epernon
78550 MAULETTE

Le 27 Décembre 2024

Cher Président,

Vous voudrez bien trouver ci-joint notre dossier de demande de subvention pour l'année 2025 accompagné des documents demandés.

A toutes fins utiles, nous vous informons qu'au 30 novembre 2024 , 249 personnes ont été aidées par le personnel de notre association (276 en 2023) sur 34 communes de la C.C.P.H. pour 27329 heures. (28441 heures en 2023).

A l'avenir les personnes fragilisées feront de plus en plus appel à nos services et elles sont de plus en plus dépendantes à domicile ; ce qui nécessite de notre part plus de personnel et plus qualifié.

Nous souhaiterions donc obtenir de la C.C.P.H. une aide financière en 2025 d'un montant de € 31.000 qui sera indispensable à l'équilibre de notre budget. Cette subvention devrait nous permettre de continuer à recruter du personnel et le récompenser pour son professionnalisme , son dévouement et son investissement journalier dans un métier souvent mal reconnu et peu rémunéré.
Faisant toujours face à la mise en place de l'avenant 43 à la convention collective de branche mis en place au 1/10/2021 pour revalorisation des salaires de l'ordre de 10%.
Cette revalorisation devait être initialement financée par la CNSA et le Conseil Départemental qui se sont désistés. Le surcoût pour les années 2022,2023,2024 a été de 60000€ , il en sera de même pour 2025.

En face de cela , nous ne pouvons répercuter , en totalité , ces augmentations sur le coût de nos interventions auprès de bénéficiaires qui , pour la majorité , sont dans une situation difficile. Nous nous sommes engagés également auprès du Département à n'appliquer aucun supplément pour les personnes entièrement prises en charge.

Comptant une nouvelle fois sur l'engagement et la générosité de la C.C.P.H. auprès des personnes fragilisées , nous vous remercions par avance de votre soutien financier.

Nous vous prions d'agréer, Cher Président , l'expression de nos salutations les meilleures .

Jean-Luc FEZARD
Président

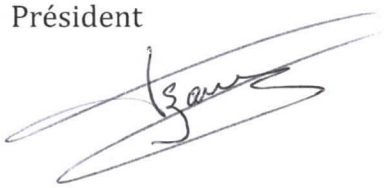

ADMR de HOUDAN– (association Loi 1901)
1, avenue de la république 78550 HOUDAN- Tel :01.30.46.10.19 –Email : info.houdan@fede78.admr.org
SAP N° 329737746 * N° SIRET : 329 737 746 00050 * Code APE : 8810A

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20250414-DEL3310042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025